

Langues officielles

Rapport annuel



2008–2009

Rapport annuel à Patrimoine canadien sur la
partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

<p>RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i> 2008-2009</p>	

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Préface

Postes Canada est un pilier de l'économie canadienne depuis 158 ans. La Société fait le lien entre les Canadiens, leur collectivité et leurs entreprises. Société d'État autonome sur le plan financier, Postes Canada continue de jouer ce rôle essentiel.

Les 72 000 employés du Groupe Postes Canada fournissent une gamme complète de services en matière d'expédition, de logistique et de prise en charge de services à nos clients, dans la langue officielle de leur choix. En cette période économique difficile, nous consacrons chaque année plus de 2,8 milliards de dollars à l'achat de biens et de services, créant ainsi 30 000 emplois supplémentaires.¹

De tout l'appareil fédéral, Postes Canada exploite le plus grand réseau bilingue et, de façon générale, les services sont offerts dans les deux langues officielles dans les 800 bureaux de poste désignés.

En tant que société d'État, qui, chaque jour, rejoint les Canadiens de l'ensemble du pays, Postes Canada a d'autant plus le devoir de s'assurer que son activité est menée de manière responsable. Nos activités et programmes en matière d'alphabétisation sont le reflet de notre volonté de contribuer à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Postes Canada continuera d'adopter des pratiques, dans la perspective de son mandat, qui contribuent à la croissance des CLOSM au Canada.

¹ Étude du Conference Board du Canada, 2007.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Renseignements généraux

Institution fédérale :	Postes Canada
Site Web :	http://www.postescanada-canadapost.ca
Ministre responsable :	L'honorable Rob Merrifield, C.P., député Ministre d'État (Transports)
Haute fonctionnaire responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (championne des langues officielles) :	Bonnie Boretsky Vice-présidente, avocate-conseil générale, secrétaire de la Société et conformité Postes Canada 2701, prom. Riverside, bureau N1200 Ottawa ON K1A 0B1 Téléphone : 613 734-7508 Télécopieur : 613 734-7427 Courriel : bonnie.boretsky@postescanada.canadapost.ca
Mandat général de l'institution fédérale :	La Société canadienne des postes est une société d'État dont la mission consiste à servir tous les Canadiens, toutes les entreprises et tous les organismes en assurant la transmission protégée des messages, de l'information et des colis partout au Canada et en offrant une qualité et une valeur telles qu'elles lui garantissent leur fidélité.
Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 :	Robert A. Gauthier Gestionnaire, Langues officielles Postes Canada 2701, prom. Riverside, bureau N0170 (bureau N0165) Ottawa ON K1A 0B1 Téléphone : 613 734-8596 Télécopieur : 613 734-7329 Courriel : roberta.gauthier@postescanada.canadapost.ca Jovane Drouin Agent, Langues officielles Postes Canada 2701, prom. Riverside, bureau N0170 (bureau N0165) Ottawa ON K1A 0B1 Téléphone : 613 734-8754 Télécopieur : 613 734-7329 Courriel : jovane.drouin@postescanada.canadapost.ca

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Coordonnateurs régionaux :
(suite)

Geneviève Latour
Coordonnatrice – Provinces de l'Atlantique
6175, rue Almon
Halifax NS B3K 5N2
Téléphone : 902 494-4074
Télécopieur : 902 494-4797
Courriel : genevieve.latour@postescanada.canadapost.ca

Caroline Ghosn
Coordonnatrice – Québec
555, rue McArthur, bureau 1494
St-Laurent QC H4T 1T4
Téléphone : 514 345-7383
Télécopieur : 514 345-7259
Courriel : caroline.ghosn@postescanada.canadapost.ca

Valerie Mongeon
Coordonnatrice – Ontario et Nunavut
1424, avenue Sandford Fleming
CP 50
Ottawa ON K1A 0B1
Téléphone : 613 734-1504
Télécopieur : 613 734-1645
Courriel : valerie.mongeon@postescanada.
canadapost.ca

Dany Kane
Coordonnateur – Région du Grand Toronto
1, rue Dundas, bureau 700
Toronto ON M5G 2L5
Téléphone : 905 206-5291
Télécopieur : 905 206-5686
Courriel : dany.kane@postescanada.canadapost.ca

Nicole Lemoine
Coordonnatrice – Manitoba, Saskatchewan et
Territoires du Nord-Ouest
266, avenue Graham
Winnipeg MB R3C 0K0
Téléphone : 204 987-5536
Télécopieur : 204 987-5330
Courriel : nicole.lemoine@postescanada.canadapost.ca

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Coordonnateurs régionaux :
(suite)

Madelaine Jones
Coordonnatrice – Alberta
304-9828, 104^e avenue
Edmonton AB T5J 0J8
Téléphone : 780 944-3164
Télécopieur : 780 944-3167
Courriel : madelaine.jones@postescanada.canadapost.ca

Dawn Koop
Coordonnatrice – Colombie-Britannique et Yukon
349, rue Georgia Ouest
CP 2110, succursale Terminal
Vancouver BC V6B 4Z3
Téléphone : 604 662-1640
Télécopieur : 604 662-1462
Courriel : dawn.koop@postescanada.canadapost.ca

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Sommaire de la contribution de l'institution à l'atteinte des résultats visés

Sensibilisation

En 2008-2009, l'engagement de Postes Canada en matière de dualité linguistique s'est traduit par la mise en place d'activités internes à l'intention des employés. Nous avons lancé la première cyberformation en langues officielles de Postes Canada. Cette formation était obligatoire à tous nos employés occupant des postes bilingues en dehors des points de vente, y compris les cadres supérieurs.

Consultations

Nous avons donné l'occasion aux CLOSM de faire part de leurs besoins et priorités à Postes Canada. En plus de ces consultations, notre Société a examiné les rapports annuels, ainsi que les plans de développement globaux de l'ensemble des associations provinciales et territoriales des CLOSM afin de mieux évaluer leurs besoins.

Communications

Les renseignements sur les produits et services offerts aux CLOSM et au public ont été diffusés dans les deux langues officielles. Les internautes peuvent consulter notre site Web dans la langue officielle de leur choix. Ils peuvent également y consulter notre rapport annuel et notre plan d'action concernant la Partie VII à l'adresse www.postescanada-canadapost.ca/languesofficielles.

Coordination et liaison

Les représentants de Postes Canada participent activement à des réunions intersectorielles afin de discuter des mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre efficace de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Financement et prestation des programmes

Postes Canada appuie principalement les CLOSM au moyen de ses initiatives d'alphabétisation. Postes Canada a participé à la mise en place d'un environnement propice par son soutien continu à des manifestations telles que les Rendez-vous de la Francophonie, les Prix communautaires 2008 de l'alphabétisation de Postes Canada, le concours CanWest CanSpell 2009, ainsi que des programmes de commandites et dons de la Société dont les CLOSM ont pu directement bénéficier.

Reddition de comptes

En 2008, toutes les politiques de Postes Canada ont été examinées pour évaluer leur incidence sur les CLOSM. Pour la cinquième année consécutive, le commissaire aux langues officielles a accordé une cote « exemplaire » à Postes Canada dans la catégorie se rapportant au *Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et promotion de la dualité linguistique – Partie VII de la Loi sur les langues officielles*

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé sur les résultats

A. SENSIBILISATION (activités à l'interne)

Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées **à l'interne** dans le but de sensibiliser les employés et les cadres supérieurs de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte des points de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.)

Résultat visé :

Apport de changements durables dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; les employés et les cadres supérieurs connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Organisation d'activités de promotion de l'édition 2009 des Rendez-vous de la Francophonie.	<ul style="list-style-type: none">• Nous avons lancé le Défi d'orthographe, un concours national visant à évaluer les compétences des employés en français.• Nous avons procédé à un tirage parmi l'ensemble des participants et sélectionné un gagnant parmi ceux qui avaient correctement répondu.• Le gagnant du concours était membre d'une CLOSM.• Nous avons transmis des messages à tous les employés, ainsi que des prospectus et autres affiches pour promouvoir les activités des Rendez-vous de la Francophonie.	<ul style="list-style-type: none">• Cela a permis de mieux sensibiliser les employés aux différentes cultures francophones.• Les résultats de notre sondage indiquent un niveau de satisfaction élevé des participants.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

<p>Organisation d'activités de promotion de l'édition 2009 des Rendez-vous de la Francophonie. (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le siège social a accueilli diverses activités : • Nous avons invité Michel Gauthier, du Bureau de la traduction, pour une présentation en français sur La communication claire et efficace. • En collaboration avec le Comité d'environnement de la Société, nous avons présenté un film documentaire en français sur le réchauffement climatique, produit par une entreprise québécoise. • En collaboration avec le Réseau des nouveaux employés, nous avons présenté un film en français produit par une entreprise québécoise. • Dans la région de l'Atlantique, les employés des quatre provinces maritimes ont été invités à participer à un <i>Questionnaire acadien</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités 2009 des RVF sont agrandies pour inclure des activités de sensibilisation sur la culture acadienne dans les quatre provinces de l'Atlantique. • Les employés ont une meilleure compréhension des besoins et des priorités des CLOSM. Ainsi, ils peuvent ajuster leur travail en conséquence.
<p>Lancement de la première cyberformation en langues officielles de Postes Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette formation innovante a été lancée en janvier 2009 et a été rendue obligatoire à tous nos employés occupant des postes bilingues en dehors des points de vente. • Des milliers d'employés ont été invités à y participer. • Les cadres supérieurs y ont également participé. • La Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> faisait également partie du programme de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • À ce jour, 2 400 employés ont reçu leur formation. • Des suivis sont faits auprès des employés et des nouveaux employés pour assurer qu'ils ont bien complété la cyberformation.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

<p>Organisation d'activités visant à sensibiliser les employés à la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le 17 avril 2008 a eu lieu le deuxième Concours d'épellation pour les employés de Postes Canada, au niveau national, au Centre de conférence de notre siège social.• Signé par notre PDG, le rapport annuel 2007-2008 à Patrimoine canadien sur la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> a été envoyé au Chef de l'exploitation de notre institution et à tous les vice-présidents.	<ul style="list-style-type: none">• Les cadres supérieurs sont davantage informés des besoins des CLOSM, ainsi que des réalisations et des plans d'action de la Société en la matière.• Les employés de Postes Canada sont désormais mieux à même de mettre en œuvre les directives de la Partie VII de la <i>LLO</i> dans leurs activités quotidiennes.
<p>Rencontres avec les cadres concernant le Programme des langues officielles de la Société.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nous avons acheminé le rapport de conformité aux langues officielles au Conseil d'administration de la Société. Ce rapport décrit les responsabilités et les réalisations de la Société en vertu de la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles (LLO)</i>.• Nous avons mis nos rapports annuels et nos plans d'action concernant la Partie VII à la disposition de nos employés sur notre site intranet.• Toutes les demandes des employés ont été traitées sans délai.• Intégration de l'engagement de Postes Canada à la mise en œuvre de la Partie VII du Plan d'entreprise.	

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé sur les résultats

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

(Activités [p. ex. comités, discussions et réunions] par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et interagit avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités [p. ex. tables rondes et groupes de travail] pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.)

Résultat visé :

Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Consultations avec les CLOSM.	<p>Nous avons donné l'occasion aux CLOSM de faire part de leurs besoins et priorités à Postes Canada :</p> <ul style="list-style-type: none">• En octobre 2008, nous avons distribué notre rapport détaillé sur les résultats, ainsi que notre plan d'action concernant la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> aux CLOSM, aux échelles provinciale et territoriale.• Nous leur avons demandé de nous faire part de leurs commentaires, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none">• Les CLOSM sont davantage sensibilisées aux produits, aux services et au mandat de la Société.• Collaboration entre le CMA et Postes Canada.• Les CLOSM sont davantage sensibilisées au réseau bilingue de la Société et bénéficient d'un accès facilité aux personnes-ressources responsables des langues officielles.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Consultations avec les CLOSM. (suite)

- En mai 2008, nous avons rencontré les représentants du Congrès mondial acadien (CMA), événement qui aura lieu dans la péninsule acadienne en août 2009. Le but de la rencontre était de trouver des pistes d'action ou de partenariats possibles. Les discussions sont en cours.
- En novembre 2008, Postes Canada a communiqué avec l'ensemble des associations de CLOSM de son réseau bilingue, aux échelles provinciale et territoriale.
- En janvier 2009, Postes Canada a consulté les associations provinciales de CLOSM de la région de l'Atlantique afin de discuter avec elles des possibilités d'emploi à l'externe au sein de la Société.
- À l'automne 2008 et au début de l'année 2009, les coordonnateurs des langues officielles de Postes Canada ont examiné les rapports annuels, ainsi que les plans de développement globaux de l'ensemble des associations provinciales et territoriales de CLOSM afin de mieux évaluer leurs besoins.
- La Fédération acadienne de la Nouvelle Écosse (FANE) et la Société de l'Acadie du Nouveau Brunswick (SANB) sont désormais informées des possibilités d'emploi à l'externe de la Société.
- L'alphabétisation ressort comme une priorité pour la plupart des CLOSM. À titre d'exemple, il est mentionné dans le rapport annuel 2006-2007 de la FANE que l'alphabétisation demeure un enjeu d'importance pour la communauté. Le Quebec Community Groups Network constitue un autre exemple. Dans son *Community Development Plan*, il est inscrit qu'il existe un besoin pour augmenter le niveau de soutien en alphabétisation auprès des jeunes et des adultes.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Consultations avec
les CLOSM.
(suite)

- Postes Canada comprend mieux les besoins des CLOSM et continuera à les tenir informées des initiatives de la Société en matière d'alphabétisation.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé sur les résultats

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)

(Activités de communication **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.)

Résultat visé :

La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Offre d'information sur les produits et services de la Société aux CLOSM dans la langue officielle de leur choix.	<ul style="list-style-type: none">• Les internautes de partout au Canada ont pu naviguer sur notre site Web dans la langue officielle de leur choix à l'adresse www.postescanada-canadapost.ca.• Sur notre site Web (www.postescanada-canadapost.ca), les internautes peuvent consulter notre rapport annuel, ainsi que notre plan d'action concernant la Partie VII à l'adresse www.postescanada-canadapost.ca/languesofficielles.• En outre, sur notre site, les internautes ont accès aux initiatives en matière d'alphabétisation ouvertes au public, telles que La Dictée P.G.L. et le concours national d'épellation CanWest CanSpell.	<ul style="list-style-type: none">• Les CLOSM sont davantage sensibilisées aux produits, aux services et au mandat de la Société.• En 2008-2009, nous n'avons reçu aucune plainte liée à l'utilisation des médias. Notre Société a continué de s'assurer que nos campagnes publicitaires rejoignent les deux groupes linguistiques.• Amélioration de la sensibilisation des publics externes au Programme des langues officielles de la Société.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Offre d'information sur les produits et services de la Société aux CLOSM dans la langue officielle de leur choix. (suite)

- Les communiqués de presse provenant du siège social de Postes Canada ont été diffusés dans les deux langues officielles.
- À l'échelle nationale, les communiqués de presse ont été distribués par service télégraphique et affichés dans la section Salle de presse du site Web de la Société.
- Les annonces publicitaires publiées dans les journaux ont été présentées dans la langue officielle de chaque journal respectif; notre service publicitaire s'est assuré que les annonces étaient publiées dans la presse de la minorité, dans la mesure du possible.
- À l'automne 2008, un article a été publié dans le *Bulletin 41-42* du Patrimoine canadien. L'article portait sur la nouvelle politique de Postes Canada en matière de langues officielles et sur ses initiatives quant à l'alphabétisation. La politique comprend une section relative à la Partie VII.
- En février 2009, les associations provinciales et territoriales de CLOSM ont été invitées à inciter leurs membres à participer aux Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé sur les résultats

D. COORDINATION ET LIAISON (N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

Activités de coordination [recherches, études, réunions, etc.] menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux)

Résultat visé :

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé
<p>Participation de la championne des langues officielles de Postes Canada à la conférence réunissant les champions des langues officielles.</p> <p>Participation active des représentants de Postes Canada aux réunions des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none">• En juin 2008, la championne des langues officielles de Postes Canada, qui siège au Comité de gestion de la Société, a participé à la réunion annuelle des champions organisée à Québec.• Le 21 mai 2008 et le 25 février 2009, les représentants de Postes Canada ont participé activement aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien.• Notre coordonnatrice régionale pour la région de l'Atlantique a assisté à des réunions du sous comité sur les langues officielles du Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse, qui ont eu lieu en janvier 2008, en octobre 2008 et en mars 2009.	<ul style="list-style-type: none">• La Société peut mieux comprendre les besoins et les priorités des CLOSM et s'organiser en conséquence.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Organisation de téléconférences avec les coordonnateurs régionaux.

- Les meilleures pratiques en matière de langues officielles ont été communiquées et les applications précises de notre Programme des langues officielles ont fait l'objet de discussions et de décisions.

- Les coordonnateurs régionaux en savent davantage sur le Programme des langues officielles de la Société.
- Par exemple, lors d'une téléconférence avec notre coordonnatrice régionale pour la région de l'Atlantique, un nouveau procédé est mis en place pour envoyer aux représentants des CLOSM l'information au sujet des offres d'emploi de la Société à l'externe.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé sur les résultats

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

(Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale)

Résultat visé :

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (p. ex. dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui appuient les CLOSM.	<ul style="list-style-type: none">• En juin 2008, Postes Canada a émis un deuxième jeu de timbres de la série <i>Les Canadiens à Hollywood</i>. Norma Shearer, issue de la communauté anglophone de Montréal, figurait dans cette série.• En octobre 2008, nous avons émis un timbre célébrant la francophonie. Émis à l'occasion du XI^e Sommet de la Francophonie, ce timbre présente une magnifique image de Québec ainsi que les noms des pays participant au sommet.• Dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie, nous avons invité tous les Canadiens à participer au concours <i>Écris-moi sans fautes!</i>• Les participants qui trouvaient le mot correctement épilé dans chacune des dix paires proposées pouvaient remporter 1 000 \$.• Nous avons participé à cet événement pour la troisième année consécutive.	<ul style="list-style-type: none">• Nos contributions ont rehaussé la sensibilisation à l'égard de la dualité linguistique au pays.• Ce concours national a remporté un franc succès, puisque plus de 10 000 francophones et francophiles y ont participé.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui appuient les CLOSM.
(suite)

Entre avril 2008 et mars 2009, Postes Canada a contribué au succès de nombreuses initiatives des CLOSM.

- Postes Canada a maintenu son partenariat avec CanWest pour le concours national d'épellation CanWest CanSpell. Ce concours d'épellation national en anglais était ouvert à tous les étudiants du pays, y compris ceux de la CLOSM au Québec.
- Pour la dixième année consécutive, Postes Canada a renouvelé son engagement à l'égard de La Dictée P.G.L. (Fondation Paul Gérin-Lajoie). Cette dictée en français est un grand projet éducatif conçu pour les élèves du niveau primaire inscrits dans une école française ou dans un programme d'immersion en français partout au Canada, de la maternelle à la huitième année.
- Nous avons commandité l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa. Les étudiants ont la possibilité d'étudier, de vivre et de se divertir en anglais, en français ou dans les deux langues, ce qui renforce la dualité linguistique au pays.

- Nos contributions ont rappelé notre engagement à appuyer et à favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM.
- Postes Canada a appuyé un projet à grande échelle touchant tout le pays, qui a contribué à l'éducation de milliers d'élèves de la maternelle à la huitième année. Ce projet a joué un rôle important dans la promotion de la langue française partout au Canada.
- La Dictée appuie également les familles et les enseignants dans leurs rôles relativement à l'alphabétisation et à l'éducation.
- La contribution de Postes Canada a permis aux étudiants francophones d'acheter du matériel publicitaire pour le concours.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui appuient les CLOSM. (suite)

- La Société canadienne des postes a commandité la Société littéraire et historique de Québec. La Société est à présent le principal fondateur et la principale force motrice du projet du Centre Morrin. Le Centre Morrin s'efforce de promouvoir la culture anglophone à Québec.
- Postes Canada a commandité Les Correspondances d'Eastman. Cet événement vise à faire apprécier l'art de l'écriture en invitant le grand public à écrire des lettres en anglais et en français dans la ville d'Eastman, au Québec.
- La Société est commanditaire de la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (Canadian Foundation for Cross-Cultural Dialogue). La fondation, qui organise les Rendez-vous de la Francophonie, s'efforce de promouvoir et de maintenir le dialogue entre les communautés francophone et acadienne et les collectivités de la société canadienne.
- Pour la troisième année, Postes Canada a commandité le Festival franco-ontarien. Le plus important festival francophone en dehors du Québec a eu lieu à Ottawa. Le festival débute chaque été par de nombreuses activités destinées à un public de tous âges et le divertissement est assuré par des talents franco ontariens, québécois et acadiens. D'une durée de trois jours, ce festival a attiré plus de 40 000 personnes en 2008.
- Cet appui précieux a permis à la Société de publier le bulletin intitulé *Society Pages*.
- L'appui de Postes Canada a permis de faire la promotion de l'événement Les Correspondances d'Eastman.
- La Société a contribué au succès de plusieurs activités organisées partout au Canada.
- En 2008, Postes Canada a une nouvelle fois été un commanditaire important et a contribué au dynamisme de la communauté franco-ontarienne.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui appuient les CLOSM. (suite)

- Postes Canada a appuyé l'Association de la presse francophone (APF). L'APF est le seul réseau de journaux canadiens de langue française publiés à l'extérieur du Québec.
- Nous avons commandité la Coalition ontarienne de formation des adultes, un organisme sans but lucratif faisant la promotion de l'alphabétisation et des aptitudes de base et offrant son appui aux prestataires de services francophones partout en Ontario.
- Nous avons appuyé financièrement la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF), un organisme actif dans tout le Canada qui représente les groupes et les associations francophones travaillant dans le domaine de l'alphabétisation en français au Canada.
- Nous avons appuyé Francophonie jeunesse de l'Alberta, un organisme francophone sans but lucratif s'adressant aux jeunes âgés de 14 à 25 ans.
- Nous avons appuyé Célébration pour tous, qui rend hommage aux personnes et aux organisations de la région de la capitale nationale qui font la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et de l'excellence de par leur exemple à titre personnel ou d'entreprise.

- L'appui financier de Postes Canada contribue au succès du Gala des prix d'excellence.
- L'appui financier dont a bénéficié la Coalition a contribué au forum 2008 de l'organisme.
- Le soutien de Postes Canada a contribué au forum annuel de l'organisme.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui appuient les CLOSM. (suite)

- Nous avons participé à Mettons fin au racisme!, un concours national bilingue de vidéo.
- Nous avons offert notre appui au Festival Frye de Moncton (N.-B.). Cette célébration annuelle bilingue des mots a lieu chaque année et réunit des auteurs locaux, nationaux et internationaux avec leur public tout en faisant la promotion de la découverte et le plaisir de lire pour le public de tous les âges.
- Nous avons appuyé Le 100 nons, un organisme qui œuvre à l'épanouissement de l'industrie et de la culture musicale francophone au Manitoba.
- Nous avons appuyé le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa (OCRI), une agence économique bilingue basée à Ottawa, pour encourager l'avancement au niveau régional d'une économie axée sur la connaissance et concurrentielle au niveau mondial.
- Nous avons rencontré les représentants du Congrès mondial acadien (CMA), événement qui aura lieu dans la péninsule acadienne en août 2009. Le but de la rencontre était de trouver des pistes d'action ou de partenariats possibles. Des discussions étaient en cours au moment d'écrire ce rapport.

- Ces initiatives ont également contribué à la diversité des CLOSM.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui appuient les CLOSM.
(suite)

- Nous avons fait la promotion des Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada de 2008, un programme national qui rend hommage aux réalisations des apprenants adultes et de ceux qui les ont aidés à apprendre à lire et à écrire.
- Jusqu'à maintenant, Postes Canada a remis 370 prix, dont 22 % ont été remis à des membres de CLOSM.
- À l'automne 2008, Postes Canada a remis 12 prix à des personnes à l'extérieur du Québec, dont trois (25 %) étaient membres de communautés francophones ou acadienne.
- Au Québec, la Société a remis des prix à quatre personnes, dont deux (50 %) étaient membres de la communauté anglophone.
- Le jury qui a examiné les candidatures pour les Prix d'alphabétisation de Postes Canada de 2008 était formé de membres issus des deux groupes linguistiques et de CLOSM.
- La Société a promu le Programme de lettres au père Noël. En 2008, le père Noël a reçu plus de 1,4 million de lettres, ce qui représente une augmentation de 17 % comparativement à l'année précédente. Il a également reçu plus de 63 000 courriels, ce qui représente une augmentation de 40 % comparativement à l'année précédente! Grâce aux 11 000 lutins de Postes Canada, chaque enfant a reçu une réponse du pôle Nord.

Gagnants des Prix communautaires de l'alphabétisation 2008 issus de CLOSM :

- Lisa Forest, Île-des-Chênes (Man.)
- Linda Landry, Saint-Arthur (N.-B.)
- Jacqueline Socquer, Alexandria (Ont.)
- Doris LeBlanc, Saint-Grégoire (N.-B.)
- Adlyn Hall, Châteauguay (Qc)
- Gail Gagnon, Rigaud (Qc)

- Postes Canada contribue fortement à l'alphabétisation dans le cadre du Programme de lettres au père Noël. Le père Noël a répondu à des lettres dans plus de 26 langues, y compris en braille, un exploit qui a permis à Postes Canada de figurer dans *Le mondial des records*. D'un océan à l'autre, les enfants issus de CLOSM sont invités à écrire au père Noël dans leur langue officielle; ils reçoivent alors une réponse dans cette même langue.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé sur les résultats

F. REDDITION DE COMPTE

(Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes [p. ex. rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*]; évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*)

Résultat visé :

Pleine intégration de l'article 41 de la *LLO* et du point de vue des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale; la structure hiérarchique, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer le point de vue des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Examen de toutes les politiques de Postes Canada pour évaluer leur incidence sur les CLOSM.	<ul style="list-style-type: none">• En novembre 2008, un outil a été créé pour examiner l'ensemble des politiques.• En novembre 2008, toutes les politiques de la Société ont été examinées afin d'évaluer leur incidence sur les CLOSM. Lorsque des possibilités d'amélioration ont été relevées, des recommandations ont été adressées aux responsables des politiques.	<ul style="list-style-type: none">• Certaines politiques ont été modifiées afin de mieux correspondre aux besoins des CLOSM.• Par exemple, notre Politique sur le choix des sujets des timbres-poste a été modifiée pour spécifier que la composition du Comité consultatif sur les timbres-poste doit refléter les populations française et anglaise au pays.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Organisation de réunions avec les groupes d'intérêt à l'interne.

- Le gestionnaire, Langues officielles, a examiné les présentations faites par la Société au Conseil du Trésor et les mémoires au Cabinet.
- La section relative aux langues officielles dans le document *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor* a été distribuée pendant les réunions avec des groupes d'intérêts.
- Le plan d'entreprise soumis au Conseil du Trésor par la Société canadienne des postes comprenait un énoncé clair sur l'engagement de la Société à l'égard de la Partie VII.
- Postes Canada a déposé son Rapport de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Le rapport comprend une section sur la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

- Postes Canada a veillé à ce que la dualité linguistique soit prise en compte.

Le commissaire aux langues officielles a émis des bulletins de rendement sur le rendement linguistique des institutions fédérales importantes, y compris Postes Canada.

- Le commissaire a accordé une cote « exemplaire » à Postes Canada dans la catégorie se rapportant au *développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la promotion de la dualité linguistique* dans son rapport annuel 2008-2009, qui a été déposé le 26 mai 2009.
- Postes Canada reçoit une cote « exemplaire » pour la cinquième année consécutive.
- La section du rapport de RSE sur la Partie VII sert à promouvoir l'engagement continu et les réussites de Postes Canada.

<p>PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i> 2009-2010</p>	

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Sommaire de la contribution prévue de l'institution à l'atteinte des résultats visés

Sensibilisation

En 2009-2010, nous maintiendrons nos efforts continus en vue de sensibiliser les employés quant à l'engagement de Postes Canada à l'égard de la *Loi sur les langues officielles*. Les nouveaux employés occupant des postes bilingues devront suivre notre cyberformation obligatoire sur les langues officielles.

Consultations

Postes Canada continuera d'être présent aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Les réunions seront organisées avec les associations de CLOSM dans les territoires et les provinces. Nos rapports annuels de situation et nos plans d'action annuels portant sur la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* seront soumis aux CLOSM afin d'obtenir leurs commentaires.

Communications

Nos rapports annuels de situation et nos plans d'action annuels portant sur la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que nos initiatives, seront mis à la disposition des CLOSM sur notre site Web à l'adresse www.postescanada-canadapost.ca.

Coordination et liaison

Les représentants nationaux et régionaux des langues officielles de Postes Canada participeront aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Notre championne des langues officielles participera à la conférence réunissant les champions des langues officielles.

Financement et prestation de programmes

Conformément au mandat de la Société, nous mettrons en place des programmes pour appuyer les CLOSM. Notre appui portera principalement sur l'alphabetisation.

Reddition de comptes

Afin de prendre en compte la dualité linguistique, les mémoires au Cabinet et les présentations faites par la Société au Conseil du Trésor continueront d'être examinés. Un suivi aura lieu quant aux recommandations de changements relatives aux politiques internes.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

A. SENSIBILISATION (activités à l'interne)

(Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés et les cadres supérieurs de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte des points de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.)

Résultat visé :

Apport de changements durables dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; les employés et les cadres supérieurs connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Organisation d'activités visant à sensibiliser les employés à la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des activités de promotion de l'édition 2010 des Rendez-vous de la Francophonie.• Envoyer le cours de cyberformation sur les langues officielles aux nouveaux employés occupant un poste bilingue.• Faire la promotion des activités dans le cadre de notre Plan de communications stratégique sur les langues officielles afin de sensibiliser les employés à la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.	<ul style="list-style-type: none">• Niveau de participation aux activités.• Des mesures seront prises pour mieux évaluer les impacts de nos initiatives.• Interventions à l'interne de l'équipe des Langues officielles de Postes Canada à l'intention de groupes ciblés.• Nombre de plaintes externes des CLOSM quant à la Partie VII.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

(Activités [p. ex. comités, discussions et réunions] par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et interagit avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités [p. ex. tables rondes et groupes de travail] pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.)

Résultat visé :

Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Possibilités pour les CLOSM de faire part de leurs besoins. Organisation de consultations avec les CLOSM. Exécution des campagnes de marketing dans les deux langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">• Nous participerons aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire seront également présentes.• Des réunions seront organisées avec les associations de CLOSM dans les territoires et les provinces.• Nous soumettrons les rapports de situation et les plans d'action annuels portant sur la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et nous leur demanderons de faire part de leurs commentaires.	<ul style="list-style-type: none">• Commentaires des CLOSM.• Nombre de plaintes liées aux pratiques publicitaires.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)

(Activités de communication **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.)

Résultat visé :

La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Communication d'information aux CLOSM quant à l'existence des initiatives d'alphabétisation de la Société.	<ul style="list-style-type: none">• Nous enverrons aux CLOSM des documents relatifs aux Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada.• Nous assurerons la promotion des Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada 2009.• Nous offrirons de l'information aux CLOSM grâce au site Web de Postes Canada.	<ul style="list-style-type: none">• Participation des membres des CLOSM aux Prix de l'alphabétisation de Postes Canada.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

D. COORDINATION ET LIAISON (N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

(Activités de coordination [recherches, études, réunions, etc.] menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux)

Résultat visé :

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Coordination de la mise en œuvre de la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> avec les coordonnateurs régionaux.	<ul style="list-style-type: none">• Nous organiserons des téléconférences spéciales et/ou des rencontres avec les coordonnateurs régionaux des langues officielles afin de présenter les meilleures pratiques et de veiller à une meilleure compréhension des exigences de la Société en vertu de la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.• Nous participerons aux réunions des coordonnateurs régionaux et nationaux organisées par le ministère du Patrimoine canadien.• La championne des langues officielles de Postes Canada participera à la conférence réunissant les champions des langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

(Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale)

Résultat visé :

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (p. ex. dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure du résultat visé
Mise en place, conformément au mandat de la Société, des programmes pour appuyer les CLOSM.	<ul style="list-style-type: none">• Nous continuerons à appuyer les organismes d'alphabétisation.• Nous continuerons à élaborer et à commanditer des initiatives qui appuient les CLOSM.	<ul style="list-style-type: none">• Les CLOSM tirent profit de la participation de la Société dans les programmes d'alphabétisation.• Activités des CLOSM pouvant être organisées, en partie grâce à l'appui de Postes Canada.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

F. REDDITION DE COMPTES

(Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes [p. ex. rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*]; évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*)

Résultat visé :

Pleine intégration de l'article 41 de la *LLO* et du point de vue des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale; la structure hiérarchique, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer le point de vue des CLOSM.

Activités prévues en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants prévus	Indicateurs de mesure des progrès quant à l'atteinte du résultat visé
Intégration de la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les politiques et les programmes de la Société.	<ul style="list-style-type: none">Nous veillerons à ce que les mémoires au Cabinet préparés par la SCP et les présentations au Conseil du Trésor soient examinées afin de prendre en compte la dualité linguistique.	<ul style="list-style-type: none">Évaluation des progrès de la Société quant à la mise en application de la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Liste de distribution

Le plan d'action de Postes Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* sera soumis au ministère du Patrimoine canadien, au commissaire aux langues officielles, aux coordonnateurs de Postes Canada responsables de l'initiative et aux membres de la haute direction.

Des copies du plan seront mises à la disposition des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

Adresse Web du rapport annuel :

www.postescanada-canadapost.ca/languesofficielles



Moya Greene
Présidente-directrice générale

Le 29 mai 2009